



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-02-20 modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 203 de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Aqueduc et traitement des eaux usées - ajout de la zone H-508**

Le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 203 de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville est modifié au 3^e alinéa du paragraphe a) de l'article 5.3.3.1 par l'ajout de la zone « H-508 », après la zone « H-507 ».

Adopté le 14 juin 2004

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 AOÛT 2004